



ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSÉES
ET DES COMMUNES TOURISTIQUES

Nous remercions tous les partenaires qui ont soutenu ces Rencontres



**TROISIEMES RENCONTRES NATIONALES
DES ELUS DES COMMUNES TOURISTIQUES**

**Ateliers Techniques au Sénat
Lundi 29 septembre 2008**

Les outils territoriaux : de l'Agenda 21 au Plan Climat Energie territorial

Atelier 1

En partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et le Comité Français pour l'Environnement et le Développement Durable (Comité 21).

Animateur :

Antoine CHARLOT, Responsable du programme « Territoires durables », Comité 21

Témoins :

Julie LAULHERE, Chargée de mission Plan Climat Energie territorial – ADEME.

Commune d'Ayen (19) : Paul REYNAL, Maire

Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique : Yves PEROCHAIN, Maire d'Arces-sur-Gironde (17).

Ville du Havre (76) : Benoît BIED-CHARRETON, Adjoint chargé du développement durable, de l'environnement et des espaces verts.

Antoine CHARLOT

Les collectivités sont de plus en plus engagées dans le développement durable. Aujourd'hui, la majorité des élus ont intégré le développement durable dans leurs programmes. En témoignent les dernières élections municipales.

Le mouvement a été long à se mettre en place. Il faut attendre 10 ans après le sommet de la Terre de Rio pour obtenir un effet de seuil significatif dans les initiatives engagées par les collectivités. Aujourd'hui, les élus sont convaincus de la nécessité d'agir autrement, en prenant en compte la globalité des enjeux, parfois au-delà de leurs compétences. Cela nécessite de ce fait une plus grande transversalité.

L'accélération des risques – économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires – a convaincu les dirigeants des collectivités d'adopter des démarches de prévention et de précaution. Il s'agit surtout d'anticiper les enjeux pour ne pas les subir.

Autre phénomène nouveau, les collectivités prennent davantage en compte les acteurs du territoire, avec un double objectif :

- mettre en cohérence les attentes des acteurs avec les politiques publiques ;

- mobiliser chacun des acteurs pour qu'ils portent leur part de responsabilité en matière de développement durable.

Aujourd'hui, des collectivités toujours plus nombreuses délibèrent sur des agendas 21 ou des Plans Climat. On dénombre 350 agendas 21, sans doute 700 demain. Ils agissent concrètement en termes de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les exclusions ou encore de coopération internationale.

Les invités de cet atelier vont nous présenter des initiatives concrètes, qui illustrent le fait que le développement durable ne se limite pas à un concept. Il se traduit concrètement, tant dans une petite commune, comme Ayen, qu'une communauté d'agglomération ou une grosse ville.

Julie LAULHERE, de l'ADEME, va nous rappeler les enjeux pour les collectivités en matière de changements climatiques. L'actualité a été marquée ces derniers temps par les travaux du GIEC, ou le facteur 4. Il est question d'une augmentation maximum de 2°C pour s'assurer d'un niveau de vie correct dans l'avenir. Qu'en est-il exactement ? Quelles stratégies les collectivités peuvent mener ? Que sont les Plans Climat et leurs traductions concrètes ?

Julie LAULHERE

Je suis chargée au siège de l'ADEME de la diffusion des Plans Climat Energie territoriaux.

1. Contexte

La France s'est engagée dans l'objectif du facteur 4 en 2050, ce qui correspond à une baisse de 75 % des émissions de gaz à effet de serre. Cette volonté a été renforcée par le Grenelle de l'Environnement. Le dernier projet de loi, de juin 2008, mentionne que l'Etat incitera les départements, les régions, les communes et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants à mettre en place un Plan Climat Energie territorial avant 2012.

La démarche était volontaire jusqu'à présent. On ignore encore si elle va devenir obligatoire. Quoiqu'il en soit, elle va se diffuser massivement.

2. Les enjeux pour les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont responsables à hauteur d'environ 12 % des émissions de gaz à effet de serre nationales, par leur fonctionnement propre et par les services qu'elles rendent. Elles ont une marge de manœuvre sur 50 % des émissions de façon indirecte, par leurs choix en matière d'aménagement du territoire, d'approvisionnement énergétique, de gestion des déchets. Elles jouent le rôle de chef d'orchestre de la dynamique locale, en organisant les modes d'échange et en structurant l'espace de vie. Elles sont donc les plus légitimes pour impulser une dynamique de lutte contre le changement climatique sur leur territoire. Enfin, en tant que donneur d'ordres publics, elles se doivent d'être exemplaires.

3. Définition d'un Plan Climat Energie territorial

Un Plan Climat Energie territorial est avant tout un projet territorial de développement durable, au même titre qu'un Agenda 21. C'est un projet politique porté par une ou plusieurs collectivités qui

visé la lutte contre le changement climatique. Il revisite l'ensemble de la politique de la collectivité et y injecte la question de l'énergie et du climat, avec pour objectif une minimisation des impacts.

Par définition, un Plan Climat Energie territorial répond à la finalité de lutte contre le changement climatique d'un Agenda 21. Le Plan Climat n'est donc pas une couche supplémentaire mais la politique qui fait vivre l'un des objectifs de l'Agenda 21.

De nombreuses collectivités ont lancé un Plan Climat dans le cadre de leur Agenda 21, comme le Grand Lyon, ou le Conseil général du Bas-Rhin, ainsi que des parcs naturels régionaux, dans le cadre de la révision de leur charte. Toutefois, il n'est pas obligatoire d'avoir un Agenda 21 pour lancer un Plan Climat. Un Plan Climat Energie territorial peut aussi correspondre au premier volet d'action du futur Agenda 21. La ville de Nanterre et la ville de Paris ont procédé ainsi.

Le Plan Climat Energie territorial est une démarche ascendante et volontaire (jusqu'à présent). Son contenu est défini par les acteurs locaux.

La région a été identifiée comme l'échelon le plus pertinent pour coordonner et orienter la politique de lutte contre le changement climatique. Dans la mesure du possible, il convient donc que les Plans Climat territoriaux soient cohérents avec les Plans Climat régionaux. La plupart des régions ont déjà mis en place des axes d'orientation de leur politique dans le cadre des CPER sur la lutte contre le changement climatique. 14 d'entre elles ont formalisé la démarche dans un Plan Climat régional.

Un Plan Climat Energie territorial vise deux objectifs.

- **l'atténuation**

Il essaie de contribuer à limiter l'ampleur du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre : réduction des consommations énergétiques, utilisation des ressources renouvelables.

- **l'adaptation**

Cet objectif concerne beaucoup de communes de montagne et du littoral, dont les décisions de long terme dans leurs choix d'aménagement et d'infrastructures doivent limiter la vulnérabilité de leur territoire aux conditions climatiques à venir. Au-delà de la gestion des risques naturels, cela renvoie aussi à la gestion des risques sanitaires, à la gestion des risques économiques et financiers.

4. Les étapes de la mise en place d'un Plan Climat Energie territorial

Ces étapes ne sont pas nécessairement à suivre de manière linéaire.

- **l'engagement dans la démarche**

Ce déclenchement peut résulter de l'Agenda 21 et de la volonté de donner du contenu au volet de lutte contre le changement climatique. Ce peut être la résultante d'échanges avec d'autres collectivités, ou d'interventions de personnalités charismatiques.

- **la quantification des émissions de gaz à effet de serre**

Avant de se lancer dans la démarche, il est préférable de quantifier ses émissions. Ce préalable n'est pas obligatoire, mais il légitime la démarche et permet un diagnostic partagé avec les

acteurs du territoire. Des objectifs chiffrés crédibilisent un plan d'actions. Différentes méthodes existent, comme le bilan Carbone de l'ADEME, des méthodes de consultants indépendants, ou les inventaires des associations de surveillance de la qualité de l'air.

- **le portage politique**

Le portage politique au plus haut niveau de la collectivité est l'une des conditions de réussite d'un Plan Climat. Cela évite au projet de s'essouffler dans la durée. Il va de soi que les services de la collectivité doivent également être impliqués.

- **la mise en place d'une organisation interne et externe**

En interne, un élu est désigné pour porter le projet et une personne ou une équipe projet est chargée de l'animation et de la coordination du plan d'actions. Au Grand Lyon, ce sont les mêmes instances de décision et de pilotage qui gèrent l'Agenda 21 et le Plan Climat. A l'externe, on recherche sur le territoire les acteurs les plus motivés et les plus concernés, pour mettre en place une mission Energie Climat. Cette animation peut être portée directement par la collectivité ou par une agence locale de l'énergie. A Grenoble et à Lyon, l'ALE a joué un grand rôle d'appui méthodologique et organisationnel.

- **la proposition d'un programme d'actions et ses conditions de réussite**

Avec tous les acteurs mobilisés, sur la base du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des pistes d'actions ciblées, il s'agit de détailler un plan d'actions, pour lequel sont précisés systématiquement les objectifs, les indicateurs d'évaluation, les modes de financement, les partenaires. Il faut également se donner les moyens d'un suivi et d'une évaluation, à travers des indicateurs identifiés, quantitatifs (réduction des émissions) et qualitatifs (conduite du projet, processus). L'évaluation des projets territoriaux de développement durable est complexe, notamment sur le plan qualitatif. Des initiatives intéressantes commencent à apparaître, notamment avec la mise en place d'observatoires ou de grilles d'évaluation.

Un Plan Climat Energie territorial conduit à repenser l'ensemble de la politique de la collectivité, et à mettre en place des actions dans tous les domaines : énergie consommée et produite sur le territoire, urbanisme, aménagement, construction, modes de production et de consommation, agriculture, biodiversité, modes de déplacement, gestion des déchets, etc. La liste n'est pas exhaustive et varie suivant les compétences de la collectivité, de l'échelon territorial et des articulations entre commune et intercommunalité par exemple. Je ne détaille pas les actions, que nos témoins vont nous présenter.

Antoine CHARLOT

Nous remercions Julie LAULHERE, qui a su souligner des points importants, de l'Agenda 21 comme du Plan Climat Energie territorial. Je pense notamment à un portage politique fort de la part du premier élu, sur lequel il faut réellement insister. On ne fait pas de développement durable par opportunisme. Le développement durable est devenu un outil de communication fort et un outil politique fort. Ensuite, il est évident que la mise en œuvre doit être déléguée et accompagnée par les services de la collectivité.

Pour illustrer la traduction concrète d'un plan Climat, nous écoutons Yves PEROCHAIN, vice-président de la communauté d'agglomération de Royan Atlantique et maire d'Arces-sur-Gironde (17).

Yves PEROCHAIN

Située sur les bords de Gironde, la communauté d'agglomération de Royan Atlantique regroupe 31 communes, pour 80 000 habitants l'hiver et 400 000 l'été. Maire d'une petite commune rurale de 1 600 habitants, je suis en charge de l'agriculture et du développement rural. Nous avons mis en place notre démarche avec la région Poitou-Charentes.

1. Les objectifs

Notre objectif à terme est la formation d'un réseau de territoires. Les communautés d'agglomération inscrites dans la démarche sont celles de Poitiers, Grand Angoulême, La Rochelle et Royan Atlantique.

La consommation d'énergie de la région Poitou-Charentes s'évalue à 5 100 Kilotonnes équivalent pétrole, et ses émissions de gaz à effet de serre se chiffrent à 9 870 Kilotonnes équivalent CO₂. Les trois premiers secteurs émetteurs sont le transport, le secteur résidentiel et l'industrie. Nous allons donc concentrer nos efforts dans ces trois directions. Dans la ligne du protocole de Kyoto, notre objectif est d'abaisser nos émissions de gaz à 800 Kilotonnes de CO₂ d'ici à 2010.

La politique d'excellence environnementale, dont le fonds régional d'excellence environnementale (FREE), représente 122 M€ pour la région Poitou-Charentes. Les fonds FEDER financent 54 M€, l'ADEME 31 M€, le Conseil Général 37 M€. Un accord cadre et des conventions annuelles lient l'ADEME et le Conseil Régional.

2. La politique d'initiative climat au niveau régional

Dans les trois secteurs cités, la réduction des émissions de gaz à effet de serre passera par la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies et matières premières renouvelables, l'organisation des déplacements et la technologie des transports, les contrats locaux Initiative Climat, la production et la consommation d'aménagements éco-responsables, le soutien aux éco-industries et à l'éco-activité, la réduction de la quantité de déchets à traiter, le développement local et l'aménagement urbain, la surveillance de la qualité de l'air, les actions d'accompagnement, l'information, la sensibilisation, la formation, le suivi, l'évaluation, l'observation, la prospective, le soutien aux projets de recherche.

S'agissant des différentes phases, un diagnostic a été effectué en 2004. 2005 a été marquée par la mobilisation et la participation des acteurs pour déterminer les voies d'actions, lors de 12 ateliers sectoriels régionaux qui ont réuni 300 participants. En 2006 sont intervenus la valorisation des travaux et le Livre Blanc. La phase 4 correspond au lancement, à l'automne 2006, à travers la formulation de propositions d'actions pour un plan d'actions régional.

Ces outils sont détaillés sur le site internet de la région Poitou-Charentes.

3. Au niveau local

Au niveau local, le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de l'ARA (Agglomération de Royan Atlantique) a mis en évidence les trois secteurs précités. Le contrat d'objectifs sur 3 ans avec la région Poitou-Charentes et l'ADEME dans le cadre du FREE comprend les objectifs suivants :

- la poursuite de la dynamique initiée sur les territoires de projet ;
- un contrat ATENE (action territoriale pour l'environnement et l'efficacité énergétique), déjà mis en place par la communauté d'agglomération de La Rochelle ;
- des actions de proximité et de partenariats locaux ;
- la mobilisation des acteurs d'un territoire autour d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la déclinaison territoriale de la démarche participative régionale Initiative Climat ;
- une concertation conduisant à l'appropriation de l'objectif global et à la définition d'engagements thématiques et sectoriels par les acteurs économiques et sociaux ;
- la mise en place de groupes de travail sectoriels et thématiques ;
- la charte d'engagement au terme de la première année ;
- la définition et la conduite d'un programme d'actions transversal avec les acteurs du territoire pour répondre aux objectifs fixés ;
- une grande attention portée à l'évaluation, conditionnant la contractualisation du Contrat Local Initiative Climat (CLIC) chaque année.

4. L'organisation du réseau

En termes de méthode, il convient de prioriser les thèmes de travail et de définir un calendrier. Les actions proposées par les groupes de travail sectoriels ou thématiques ont été validées par le comité de pilotage du CLIC. Ce dernier rendra compte à la commission Développement durable de l'ARA, qui fera une présentation en Conseil communautaire. Nous souhaitons que ce dernier s'engage sur une grande partie des actions proposées par les groupes de travail. Il s'agit donc de faire un mini-conseil de développement sur les économies d'énergie.

5. Les groupes de travail thématiques et sectoriels

Les groupes de travail (GT) ont eu les réflexions suivantes.

- **GT patrimoine bâti et maîtrise de l'énergie**
Ce groupe a fait des propositions pour le respect de la nouvelle réglementation thermique, l'intégration des labels de qualité environnementale et d'efficacité énergétique, et les nouvelles dispositions constructives.
- **GT urbanisme réglementaire et opérationnel**
Ce groupe a travaillé sur l'étalement urbain et l'approche environnementale de l'urbanisme.
- **GT « collectivité exemplaire éco-responsable »**
Ce groupe a travaillé sur un plan éco-responsable, les Plans de Déplacement Entreprise (PEE), le développement des énergies renouvelables et la question de l'environnement dans les marchés publics.
- **GT transports**
Les transports sont une problématique prégnante sur notre territoire très étendu - d'où l'intérêt d'un SCOT. Le groupe a réfléchi aux aspects suivants : promouvoir les transports en commun en désenclavant le territoire où les afflux touristiques ne font qu'accroître la saturation d'un réseau sous-développé ; trouver des solutions alternatives à l'automobile (PEE notamment).

- **GT tourisme**

Le tourisme est notre premier secteur économique, devant l'agriculture et l'ostréiculture. Le groupe a dégagé les pistes d'actions suivantes : promouvoir un tourisme durable, sensibiliser les touristes au tri sélectif, aux réductions des consommations d'énergie, au transport alternatif ; encourager la maîtrise d'énergie dans le secteur hôtelier.

- **GT agriculture, ostréiculture, sylviculture**

Ce groupe propose les actions suivantes : réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités agricoles et ostréicoles, réfléchir au développement des agro-carburants par la réutilisation des déchets verts, à la valorisation des productions agricoles et ostréicoles par la mise en place de circuits courts pour la distribution et l'approvisionnement des cantines, la valorisation des agro-ressources, le développement de la filière de biomasse.

Telles sont les grandes lignes de travail qui seront proposées à la Commission de développement durable en vue d'une validation par le Conseil communautaire.

6. Des actions transversales au niveau du CLIC

Les actions transversales au niveau du CLIC sont les suivantes :

- le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre de type bilan Carbone (version 2008) ;
- la mise en place d'étiquettes Energie ;
- la participation au programme européen DISPLAY ;
- la mise en place d'un dispositif d'aide aux particuliers pour l'installation de systèmes d'énergies renouvelables (panneaux solaires...) ;
- la mise en place d'un espace Info-Energie avec un technicien.

Tel est le programme à horizon de 2 ans pour l'ARA.

Antoine CHARLOT

Quelles sont les raisons de votre engagement dans un Plan Climat ? Pourquoi avoir choisi cette démarche plutôt qu'une autre, comme l'Agenda 21 ?

Yves PEROCHAIN

Il ne s'agit pas réellement d'un choix. Compte tenu de la masse de touristes qui influence notre économie, nous devons mener une réflexion, en termes de bien-être de nos visiteurs mais aussi de transport, de qualité de vie, d'eau, de déchets verts, etc. L'ensemble a un impact sur les émissions de gaz à effet de serre. Nous avons en outre le souci de la valorisation de notre territoire.

13 de nos 31 communes sont en bord de Gironde ou d'océan. Nous ignorons le devenir de ces vastes zones, qui sont des zones humides, des zones Natura 2000, ou qui relèvent de la loi Littoral. Une réflexion est à mener de ce point de vue.

De la salle

Quel est le coût d'une telle démarche ?

Ludovic VOISIN, chargé de mission Plan Climat, Agglomération Royan Atlantique

Nous avons au départ entamé une réflexion sur un Agenda 21 local, qui n'a pas abouti. Nous avons en fait décliné la démarche Initiative Climat de la région Poitou-Charentes, avec 7 autres territoires régionaux.

En termes de coût, après un an d'engagement, nous sommes subventionnés à hauteur de 80 % par le FREE, abondé par l'Union européenne, l'ADEME et la Région. L'Agglomération peut mettre en place des actions transversales telles que le Bilan Carbone, un dispositif d'aide pour les particuliers qui représente 100 000 euros annuels. Pour la suite, nous allons devoir classer les actions par priorité, affecter un montant pour chacune, en vue du budget 2009-2010. Nous devons sensibiliser les élus et nos partenaires à ces aspects.

Yves PEROCHAIN

Nous bénéficions donc de 80 % de subventions pour le fonctionnement, la mise en place d'un technicien et la communication. Les groupes de travail fonctionnent avec le budget auquel ils se rapportent (agriculture, transport, etc.).

Guy HERMITTE, maire de Montgenèvre

A Montgenèvre, nous n'avons pas envisagé cette démarche dans le cadre d'un véritable plan. En revanche, nous l'avons initiée à travers quelques mesures. Plutôt que de raisonner en termes de coût, nous raisonnons en termes d'économies générées. Nous avons établi le diagnostic de nos bâtiments, et avons constaté une consommation inconsidérée. Nous avons donc défini des mesures simples, comme l'entretien de la chaudière. Sur un seul bâtiment, 3 ou 4 dispositions nous ont permis immédiatement d'économiser 10 à 12 K€ de frais de fonctionnement. L'expérience n'est peut-être pas significative, mais en renouvelant l'opération sur les 7 bâtiments publics de la commune, l'économie commence à être tangible. Nous n'avons peut-être pas lancé de plan organisé avec l'appui de l'ADEME, mais l'important est de prendre des mesures concrètes.

Notre petite commune de 300 habitants permanents (20 000 en pleine saison) a toutefois consenti l'effort financier de recruter un ingénieur qui, pendant 2 ans, prendra en charge deux démarches : l'Agenda 21 via un plan climat et l'engagement dans la charte environnementale de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne.

Antoine CHARLOT

Cela montre bien que le développement durable peut s'intégrer de différentes manières dans les collectivités. Il y a 10 ans, le Comité 21 s'occupait uniquement d'agendas 21. Progressivement, nous avons constaté que les collectivités se lançaient dans des démarches extrêmement complexes afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux, et mettaient finalement plus de temps à définir des grands axes qu'à les appliquer concrètement. En Suisse, les agendas 21 sont réalisés par étape : traitement d'un bâtiment, gestion raisonnée des espaces verts, etc. Ensuite, l'action est évaluée, en termes de gains économique, social et environnemental, avant d'envisager une autre action.

C'est cette démarche que nous promovons aujourd'hui, ce qui n'empêche pas d'agir dans le cadre stratégique d'un Plan Climat.

Julie LAULHERE

Il reste intéressant de commencer par un diagnostic, afin de déterminer les postes principaux d'émissions de gaz à effet de serre et prioriser l'action. Sans agir tous azimuts, il est important de travailler en connaissance de cause.

Antoine CHARLOT

Yves PEROCHAIN a évoqué la notion de collectivité exemplaire. Le portage politique a également été évoqué. Avant de s'engager, avant de définir une vraie politique territoriale de développement durable, il convient de s'interroger sur sa propre politique interne. On ne peut promouvoir le développement durable auprès des acteurs si la collectivité elle-même, dans ses pratiques, n'interroge pas ses déplacements, la gestion de ses bâtiments, l'éclairage public – ce dernier représentant 47 % des dépenses énergétiques des collectivités. Des mesures simples existent pour diminuer cette consommation.

Nous avons abordé les Plans Climat. Je vous propose de nous intéresser à présent à une démarche plus globale : l'Agenda 21. Nous écoutons Paul REYNAL, maire d'une petite commune.

Paul REYNAL

Je vais vous parler d'une petite commune de 700 habitants qui se lance dans une aventure apparemment au-delà de ses moyens. Un Agenda 21 est comparable à un costume sur mesure : on le fait suivant ses moyens humains, matériels et financiers. Aucun Agenda 21 n'est donc identique. Cette démarche est spécifique à chaque territoire.

1. Eléments de contexte

Ayen est un chef-lieu de canton qui a subi des mésaventures successives, en 1994, avec la délocalisation d'une usine qui employait 80 ouvriers ; puis de 1996 à 2008, avec la suppression progressive des services publics : fermeture de la Trésorerie puis d'un bureau annexe des douanes, réduction de l'activité postale, dissolution de la brigade de gendarmerie. Nous sommes donc confrontés à des difficultés locales, et nos habitants ont le souci de préserver leur cadre de vie. Je siège au Conseil d'Administration de l'association SOS Villages, dont la vocation est de lutter contre l'exode rural et la désertification des territoires. Dans les années 1999-2000, ce mouvement s'est inversé. Nous bénéficions à Ayen de la proximité de Brive, située au croisement de deux autoroutes, l'A89 et l'A20. Aujourd'hui, de nouveaux « rurbains » s'installent dans nos campagnes.

SOS Villages avait travaillé à l'échelon national sur un Agenda 21, et nous avons élaboré la charte des villages de l'an 2000. Cette charte est assimilable à des préconisations de développement durable. En 2000, notre association a rédigé une déclaration des droits et devoirs des villages, qui décline les trois volets du développement durable. A Ayen, nous songions donc de manière naturelle au développement durable pour aborder dans leur globalité les problématiques auxquelles nous nous heurtons.

2. L'outil de diagnostic développé par SOS Villages

A l'échelon national, le Ministère avait décliné un document à l'usage des communes pour mettre en place une démarche de développement durable. La démarche nous semblait très bien construite, mais pas du tout pragmatique pour une petite commune. Au sein de SOS Villages, nous avons donc

mis au point un outil, qui introduit le développement durable par les 3 volets (social, environnemental et économique) et qui restitue la démarche sur les 5 finalités demandées par le Ministère – à commencer par la lutte contre les changements climatiques.

Cet outil se fonde sur environ 800 critères pragmatiques (station d'épuration, qualité de l'eau potable...) afin d'élaborer le diagnostic de la commune. Il en résulte un tableau restituant les points forts, les points faibles, les points sensibles et les points rédhibitoires. Ce système prend en compte toute la réglementation, mais sans excès de zèle.

3. L'Agenda 21 d'Ayen

Pour une petite commune, un Agenda 21 est un plan d'actions et non un plan de communication – même si la communication ne gâche rien. L'Agenda 21 d'Ayen comprend 55 actions. En 2006, dans le cadre d'un appel à reconnaissance du Ministère, nous avons présenté un Agenda 21 sous la forme d'un Plan Climat, qui ne prenait donc en compte que la lutte contre le changement climatique. Le jury a considéré que la transversalité manquait dans notre document. En 2007, nous avons représenté la totalité de notre action et avons reçu les félicitations du jury. Ayen a figuré parmi les lauréats de la reconnaissance du Ministère.

S'il faut s'occuper en priorité de la lutte contre le changement climatique, la transversalité est sans doute le premier argument du Ministère. Dans nos campagnes, c'est notre quotidien. Il en est de même de l'Agenda 21. L'exemple d'Ayen montre que c'est possible. L'association SOS villages peut vous aider à mettre en place vos propres agendas 21.

Antoine CHARLOT

Nous aimerions connaître quelques actions de votre Agenda 21.

Paul REYNAL

Aidés par la Région et le Département, nous avons effectué un diagnostic énergétique des bâtiments communaux, suivi d'un plan d'actions. Nous devons restructurer et agrandir une école maternelle. Le projet comprenait à titre optionnel un volet d'économie d'énergie. Les élus ont pris leurs responsabilités et ont retenu les options. Sans être HQE, le bâtiment est doté d'un toit végétalisé et d'une isolation par l'extérieur. Des outils électroniques permettent d'éviter de chauffer en dehors des heures de classe et pendant les vacances scolaires. Les tuyaux, dans les combles, ont été calorifugés. Dans la salle des fêtes, le chauffage à ventilo-convecteur avait été monté à l'envers au départ. L'équilibre a été rétabli, et nous avons réuni les utilisateurs pour leur expliquer le fonctionnement du chauffage (allumage, extinction, utilisation de la cuisine) et présenter la charte de bonne conduite dans l'utilisation.

Notre Plan Climat visait en premier lieu à économiser 20 % d'énergie dans les bâtiments publics. Nous n'avons pas atteint 20 %, mais 30 %. Le retour sur investissement a donc été très rapide.

Nous avons ensuite essayé de contrôler notre consommation énergétique et nous sommes abonnés à Dialège qui permet un suivi en ligne de notre consommation d'électricité. Par exemple, il est arrivé une fois que les convecteurs du club de foot restent allumés tout l'été. Grâce à Dialège, nous sommes prévenus des consommations anormales et pouvons rectifier.

S'agissant de la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux, nous avons réalisé un parcours balisé en partenariat avec le Conseil Général. Située sur un plateau calcaire, notre commune abrite une vingtaine de variétés d'orchidées sauvages. Nous avons mis les fleurs en valeur et averti les promeneurs qu'aucune orchidée déplantée ne pouvait reflleurir après replantage. Notre commune comprend aujourd'hui un parcours découverte des orchidées.

Une autre initiative, privée, émane d'Hollandais botanistes passionnés pour les essences locales, et qui avaient créé un arboretum. Dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21, ils sont venus à notre comité de pilotage et ont décidé d'ouvrir leur arboretum aux touristes.

La société d'étude et de protection des oiseaux du Limousin s'intéresse en particulier aux grues et aux pigeons. Un observatoire des migrations sera aménagé dans le cadre du deuxième programme d'aménagement que nous initions à partir de cette année.

Nous avons un vis-à-vis magnifique sur le village voisin, qui fait partie des plus beaux villages de France. Nous allons conclure un contrat de paysage pour améliorer cette vue réciproque.

Dans le cadre du premier aménagement du bourg, les lignes aériennes ont été enfouies à 100 %, avec une réfection des réseaux secs et humides.

Nous adhérons à un syndicat intercommunal pour l'entretien des berges des ruisseaux.

Un petit étang communal, placé sur source, ne répondait pas aux normes. Des travaux ont été lancés la semaine dernière pour y remédier. La MISE m'a signifié que notre projet ne respectait pas les risques d'une crue centenaire... Nous avons expliqué que la crue centenaire, sur un petit étang comme celui-ci, ne présentait pas un risque majeur ! C'est le problème du rapport entre les situations concrètes et l'administration centrale...

Le village de vacances, qui réalise 27 000 nuitées, a été remis aux normes. En outre, il peut désormais accueillir des touristes handicapés.

S'agissant des déchets et du tri sélectif, nous conduisons une grande action avec la population pour les sensibiliser à la valorisation des déchets. Nous avons obtenu le tri sélectif. Cela fonctionne.

Nous avons également mené une action de réhabilitation des lavoirs dans le cadre de la préservation de la ressource en eau.

Notre école primaire et notre école maternelle jouent le jeu de l'économie de papier. Pendant un an, les enfants ont appris à recycler le papier. Une réunion a été organisée pour les récompenser et écouter leurs explications. Tous les services publics d'Ayen sont équipés de deux poubelles pour le tri, avec une affichette réalisée par les élèves sur le thème du respect de la Planète.

Pour faire face à la disparition des services publics, nous pouvions adopter une attitude misérabiliste, en manifestant notre mécontentement dans les rues. Au contraire, nous nous sommes appuyés sur la circulaire interministérielle de 2005 permettant la création d'un relais de services publics. Nous avons créé le premier de ces relais en Corrèze, qui a été labellisé et fonctionne bien. Les indicateurs de bon fonctionnement correspondent aux kilomètres évités par la proximité du relais, et au bilan Carbone.

Pour sensibiliser la population, nous organisons chaque mois un café éco-citoyen. Vient qui veut pour une conversation à bâtons rompus. Nous échangeons, chacun donne son avis. A la fin, nous trinquons ensemble. L'initiative fonctionne merveilleusement.

Ensuite, nous avons engagé notre commune dans le concours des villes et villages fleuris et avons obtenu une fleur. Aujourd'hui, l'objectif est de conserver notre fleur sans tenter d'en obtenir d'autres, tout en mettant en place des pratiques de développement durable. Ainsi, l'aménagement autour de la caserne des pompiers a été réalisé par un lycée agricole, avec des plantes vivaces, des broyats en guise de paillage, des plantes peu consommatrices d'eau adaptées à notre sol calcaire, etc.

S'agissant de la cohésion sociale, notre marché de producteurs de pays draine l'été 2 000 personnes tous les jeudis soir, avec un coin festif où se restaurent chaque fois environ 600 personnes. Nous essayons de rendre le marché plus convivial et d'en faire l'attraction estivale de notre village.

Antoine CHARLOT

Nous vous remercions pour ce panorama des actions transversales que vous menez sur votre territoire. Au-delà des actions techniques concernant les bâtiments, je salue les actions de sensibilisation que vous menez, auprès des jeunes ou dans le cadre de votre café éco-citoyen. Certains pensent que le développement durable est un changement technique. Je considère que c'est avant tout un changement de culture.

Paul REYNAL

Sincèrement, je ne crois pas que ce soit un changement. Toutes les petites communes rurales font du développement durable sans le savoir. Il s'agit simplement de mettre en forme ce que l'on fait, et de réfléchir, pour chaque action, sous l'angle du développement durable. C'est à la portée de tous.

Si vous voulez vous lancer dans une démarche de cohésion sociale au niveau d'un village, n'hésitez pas. J'ajoute, puisque nous sommes entre élus, que toute action de sensibilisation, en direction des jeunes ou des moins jeunes, favorise en outre une reconnaissance par la population. Aux dernières municipales, deux listes se sont présentées. La nôtre a été élue à 80 % dès le premier tour. C'est le fruit de ce travail de fond. Le dialogue se fait au quotidien, tous les jours, dans la transparence. Il n'y a aucune zone d'ombre dans notre action.

Antoine CHARLOT

Nous vous remercions. Pour finir notre atelier, nous allons « échouer » à l'embouchure de la Seine, sur un territoire aux contrastes forts. La ville du Havre s'est engagée dans un Agenda 21 en 2006 et élabore aujourd'hui son deuxième plan d'actions. Benoît BIED-CHARRETON, quelle est la plus-value d'un Agenda 21 sur un territoire comme le vôtre ?

Benoît BIED-CHARRETON

1. Contexte

Ceux qui ne sont pas venus au Havre depuis longtemps se souviennent d'une ville sinistrée, reconstruite d'une façon discutée. Nous avons tous la nostalgie de ces paquebots en partance pour les Amériques, avec leurs flux de migrants. Tout cela a bien changé. Les paquebots ont été

remplacés par des bateaux de croisière – environ 60 par an. La ville elle-même a énormément changé. Elle se renouvelle considérablement, avec beaucoup de constructions et d'équipements nouveaux, de nouveaux parcs floraux comme, tout récemment, les jardins suspendus du Havre, construits sur l'emplacement d'un fort de défense de l'estuaire.

La ville a donc beaucoup changé, mais se situe au cœur d'une problématique complexe, celle d'un estuaire. L'estuaire est magnifique, avec deux rives correspondant à deux départements et deux régions. Y cohabitent une zone extrêmement sauvage, très riche en faune et flore, des activités portuaires très importantes - Le Havre abrite le premier port de France en termes de containers et a récemment fait l'objet d'investissements considérables afin de doubler sa capacité en containers. L'estuaire comprend également une des plus grandes zones industrielles de France, qui emploie 20 000 personnes dans l'industrie chimique, pétrochimique et constructions mécaniques.

Cette complexité doit être gérée en permanence. Quand on réunit dans une même salle des industriels, des chasseurs, des pêcheurs, des présidents d'associations et des élus, chacun parle de ses problèmes, et il faut essayer de gérer cela. Lors de la construction de Port 2000, nous devions étendre les quais du port sur un lieu de halte d'oiseaux migrateurs. Nous avons traité le problème, de façon non conflictuelle. Il est normal que chacun fasse valoir ses intérêts, mais au final, nous avons un port dans l'estuaire, et les oiseaux migrateurs continuent de s'arrêter.

2. L'Agenda 21, fil rouge de l'action

Le Havre est donc en pleine rénovation, et a besoin d'un fil conducteur en termes de développement durable. Comment développer une ville économiquement, dans l'harmonie sociale, en respectant l'environnement ? C'est sur la base de ce constat que nous avons décidé d'élaborer un Agenda 21 qui deviendrait le fil rouge de notre action. En effet, les populations sont extrêmement demandeuses de développement durable. C'est une préoccupation aussi forte que les problèmes d'emploi, malheureusement prégnants au Havre.

Nous avons rédigé notre Agenda 21 en organisant de nombreuses réunions publiques thématiques dans des quartiers très divers. Avec l'aide d'un consultant, nous avons fait s'exprimer les gens sur différents thèmes. Ces réunions ont été des lieux de mixité sociale passionnants, et participent en elles-mêmes au développement durable. A l'issue de cette période de dialogue très intense, nous avons réuni 1 400 idées - notre patrimoine commun - déclinées en différents chapitres : habitat et énergie, transport, bien vivre ensemble, comment vivre avec l'industrie ? etc. Parmi elles, 96 ont été sélectionnées et nous avons décidé de les mettre en œuvre.

Quelle est la valeur ajoutée d'un Agenda 21 ? Il permet de se donner un fil rouge. Les gens ont besoin que leurs édiles s'engagent. Dès lors que l'on décide d'un Agenda 21 comprenant 96 actions, nous devons les réaliser, en 2 ans, ou en 3 ans. S'agissant par exemple de la question des transports, très bruyants au Havre, nous nous sommes dotés d'un réseau de pistes cyclables inenvisageable il y a 5 ans. Le réseau continue de s'étendre et est très prisé. Les gens aiment faire du vélo, y compris pour aller travailler. Dans l'item « bien vivre ensemble », nous avons une industrie très présente, qui fournit des emplois, mais qui pollue. Nous avons fait un contrat social par lequel il est admis que l'industrie fait des progrès en matière de propreté, et par lequel la population progresse sur l'acceptabilité de cette industrie. Au Havre comme ailleurs, l'industrie doit devenir acceptable et acceptée.

Ces réunions ont permis un dialogue sans complaisance mais avec beaucoup d'écoute mutuelle, ce qui a permis une réelle avancée.

3. La deuxième phase de l'Agenda 21

Au fur et à mesure que nous avançons dans les actions, les populations ont une forte attente et sont très sensibilisées. Nous allons lancer un deuxième groupe d'actions, incluant notamment le bilan CO2 de la ville (qui relève de la compétence de la communauté d'agglomération) et la carte thermographique des bâtiments de la ville. Une centaine de nouvelles actions seront lancées, sur la base des idées émises par les groupes au départ mais aussi d'une évaluation des actions et des pratiques de la ville en matière de développement durable, avec l'aide d'un cabinet. L'accent sera particulièrement mis sur la fonction Achats. Dans ce cadre, la question du parc automobile de la ville est délicate, car nos voitures au gaz commencent à être remises en question. Les véhicules verts disponibles sur le marché présentent tous des inconvénients. La question est extrêmement complexe et réclame un haut niveau de dialogue. Sur la base de cette évaluation, nous bâtirons de nouvelles actions pour notre Agenda 21.

4. Conclusion

Quelles sont les conditions du bon fonctionnement d'un Agenda 21 ? Paul REYNAL l'a très bien exprimé : il faut d'abord un engagement fort des édiles – le maire et ses adjoints. Ce n'est pas un effet de mode, ce n'est pas pour rapporter des voix. Le maire et ses adjoints doivent être réellement convaincus que la voix du développement durable est la seule possible de développement aujourd'hui dans le monde. Ensuite, le personnel municipal – 3 500 personnes au Havre – est un relais extraordinaire de l'Agenda 21.

Au-delà, nous travaillons avec plus de 1 000 personnes, que nous avons écoutées. Nous allons continuer à le faire. Il faut être concret, il faut que les réalisations soient visibles. La meilleure façon d'expliquer un Agenda 21 est de montrer les réalisations concrètes.

Antoine CHARLOT

Nous vous remercions. La discussion est ouverte.

Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire-sur Mer, Var

J'aimerais profiter de l'expérience de certains élus en matière de navettes électriques. Situé sur le golfe de Saint-Tropez, Cavalaire comprend 6 500 habitants à l'année et 80 000 en haute saison. Nous n'appartenons pas encore à l'intercommunalité voisine, mais travaillons à notre intégration. Cet été, avec la nouvelle équipe municipale, nous avons mis en place des navettes pour transporter gratuitement les vacanciers en direction des plages. Nous avons travaillé dans l'urgence et avons loué un véhicule qui a transporté 30 000 personnes en deux mois et demi. L'action a eu des effets immédiats sur la fluidité du trafic et le stationnement. L'an prochain, nous voulons développer ce service, et utiliser des navettes électriques. Je me heurte dans ce domaine à de nombreuses contraintes. Les véhicules que l'on me propose ne peuvent parcourir plus de 120 km par jour. Est-ce que quelqu'un parmi vous aurait des informations sur ce sujet ?

Benoit BIED-CHARRETON

Nous n'avons pas d'expérience particulière dans le domaine des véhicules électriques. On se heurte ici aux limites de la technologie. Je crois profondément aux véhicules hybrides, équipés d'un moteur à essence et d'un système électrique.

Un représentant du groupe ACCOR

Il n'y a pas que des élus dans la salle, mais aussi des entreprises. Je voudrais revenir sur le Plan de la communauté d'agglomération de Royan, en particulier son groupe de travail Tourisme, qui a abordé la question de la maîtrise de l'énergie dans l'hôtellerie. J'aimerais en savoir plus. Quelles incitations avez-vous prévues en termes de sensibilisation des hôteliers, voire de subventions ?

Yves PEROCHAIN

Les actions suggérées par le groupe Tourisme concernent tout d'abord une sensibilisation au tri sélectif des déchets, car les hôtels et les campings sont de gros producteurs de déchets ménagers. Ensuite, la question de la maîtrise énergétique dans les hôtels a été posée en termes d'éclairage et de climatisation. Ce sont des pistes de travail pour démarrer.

Ludovic VOISIN, chargé de mission Plan Climat, Agglomération Royan Atlantique

S'agissant de la maîtrise des consommations énergétiques dues aux flux touristiques, de nombreux campings et structures hôtelières consomment autant en été, avec la climatisation, qu'en hiver, avec le chauffage. Les mobil-homes sont équipés de radiateurs de type « grille-pain » qui font exploser les factures. Nous aimerions travailler à ce niveau, en mettant en place des plans d'actions spécifiques à chaque structure. Cela commence par un diagnostic. Nous orienterons ensuite les exploitants vers des subventions qu'ils pourront obtenir du fonds régional, notamment en installant des chauffe-eau solaires ou des systèmes solaires combinés (pour chauffer les piscines par exemple).

Roland GONZALVE, Sainte-Anne de la Martinique

Sainte-Anne, située à l'extrême sud de la Martinique, est une ville très touristique avec ses 20 kilomètres de plage. Le maire de Sainte-Anne a mis en place avec son conseil municipal un plan de développement durable et solidaire. Nous avons voulu ajouter le volet de la solidarité pour la participation de l'ensemble des acteurs socioprofessionnels, des acteurs économiques, des élus. Elaboré en 2001-2002, ce plan de développement durable a été suivi en 2003 d'un Agenda 21.

Nous avons connu des difficultés pour mettre en œuvre notre Plan et notre Agenda 21, car personne n'y croyait. Finalement, nous commençons à avancer, mais la grosse difficulté réside dans l'obtention de fonds. La ville de Sainte-Anne a donné l'impulsion au Conseil Général de Martinique pour qu'il lance son propre Agenda 21, mais nous nous heurtons au nerf de la guerre. Comment les villes du Havre et d'Ayen ont-elles procédé de ce point de vue ?

Pierre PENE, maire de Carry-le-Rouet, Bouches-du-Rhône

J'ai apprécié l'exposé très pragmatique de MM. REYNAL et BIED-CHARRETON. C'est ce dont les maires ont besoin.

Par ailleurs, il a été dit que l'Agenda 21 était un fil conducteur. En 1997, j'ai essayé de mettre en place dans ma commune, avec l'Etat et la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, une charte pour l'environnement. J'ai continué avec le développement durable. Mon inquiétude concerne les déchets. J'ai pourtant créé une déchetterie en 1992, la première du département, peu après mon élection. J'ai mis en place le tri sélectif en 2000. Malgré tout le travail effectué, je ne suis pas un bon élève. La déchetterie est d'un gros rapport car le recyclage est facile, nos concitoyens et les entreprises l'utilisent beaucoup. La collecte sélective au porte-à-porte fonctionne, de même que les colonnes d'apport volontaire, mais insuffisamment.

En tant que commune touristique, les cafés, restaurants et hôtels nous donnent un travail considérable et ne respectent pas les chartes signées avec la municipalité. Je ne sais pas comment m'y prendre avec eux, et suis friand d'idées. Nous avons voulu les faire payer, nous nous sommes heurtés à un tollé. Nous avons installé des containers partout, mais les gens abandonnent n'importe quoi autour. Nous collectons le verre des cafés restaurants deux fois par jour, ce qui nous coûte une fortune et ne relève pas de nos compétences. Si vous avez une recette, j'aimerais la connaître. Le problème est gigantesque et les résultats ne sont pas à la hauteur des efforts fournis. Ne parlons pas du devenir des déchets, des CET ni des usines de valorisation des déchets : c'est une autre question.

De la salle

Pour répondre au maire de Cavalaire, le problème des transports est certes de nature technologique, mais au-delà, je proposerai à notre Conseil d'Administration la création d'un groupe de travail au sein de l'association. Il convient de trouver une solution pour la gratuité du transport intra-urbain. Le Président de Keolis est d'accord pour en discuter. Nous espérons que d'autres voudront bien participer à la réflexion, car nous n'arriverons pas à trouver de solution satisfaisante sans cela, surtout dans les communes touristiques dont la population est multipliée par 10 en été. Si nous trouvons une solution socialement juste, technologiquement saine et utile, nous aurons fait un grand pas en termes de contribution aux agendas et de desserte publique.

Paul REYNAL

S'agissant des déchets, chaque collectivité peut faire un Agenda 21, en fonction de ses compétences. Si des compétences sont déléguées, c'est à l'échelon supérieur de réaliser un Agenda 21, que vous reprenez. Les différents agendas 21 s'imbriquent les uns dans les autres. Souvent, la gestion des déchets est déléguée à des organismes intercommunaux, dont un certain nombre ont mis en place des démarches d'Agenda 21. Ces agendas 21 sont ensuite repris au niveau des petites collectivités. La problématique de celles-ci est de sensibiliser la population. La sanction financière est une possibilité, mais quand la démarche est bien ancrée sur un territoire, celui qui ne suit pas le mouvement risque de s'attirer l'opprobre général, si bien qu'il adopte petit à petit les bons comportements. C'est un travail de longue haleine et de persuasion, mais jouable. Je comprends que ce soit difficile pour vous, compte tenu du nombre de restaurants sur votre commune, mais à une plus petite échelle, c'est faisable.

De la salle

En cas de non-respect, une solution réside dans la suspension provisoire de l'agrément des terrasses de café, qui sont sur le domaine public...

L'échange se poursuit informellement sur ce thème.

Antoine CHARLOT

J'aimerais revenir à la question financière posée par la ville de Sainte-Anne. Où trouver l'argent pour mettre en pratique le développement durable ? Peut-être ne faut-il pas d'autres moyens que ceux de la commune pour appliquer le développement durable. Julie LAULHERE a évoqué les aides de l'ADEME. De plus en plus d'agendas 21 passent par le contrat ATENE pour engager les premières actions. Une fois la dynamique enclenchée, il est plus facile de trouver des fonds. En France, certains agendas 21 sont financés à hauteur de 60 ou 70 % par le FEDER, comme celui du Conseil général du Puy-de-Dôme. Je ne connais pas la situation précise à la Martinique. Les dossiers FEDER sont lourds à monter, mais il y a des aides à la clé. Par ailleurs, des banques comme DEXIA proposent des prêts bonifiés pour mettre en place les agendas 21.

Mme RAQUIL, Ville de Paris, Chargée du tourisme dans le 18^{ème} arrondissement

A Montmartre, où affluent chaque année 8 à 12 millions de touristes, je me heurte exactement au même problème de déchets que le maire de Carry-le-Rouet. Ces déchets résultent tant des professionnels de la restauration que des touristes. Pour tenter d'y remédier, nous mettons actuellement en place une démarche qualité afin de faire entrer en dynamique les commerçants, les touristes et l'office de tourisme. Cette démarche est construite autour de l'accueil, qui inclut la notion de développement durable. Nous allons voir si cette dynamique réussit à résoudre en partie notre problématique. Verbaliser est une chose, mais nous crée de nombreuses difficultés pour avancer sur le plan qualitatif avec les acteurs du territoire.